

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV–CROISSANCE » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 35.797.146, un actif net de D : 35.777.357 et un bénéfice de la période de D : 4.035.404.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV–CROISSANCE » comprenant le bilan au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV –CROISSANCE » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les emplois en titres émis par l' « Amen Bank » représentent à la clôture de la période 10,29% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 15 juillet 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	23 607 216	14 915 984	17 694 623
Actions et droits rattachés		21 259 934	12 771 568	15 289 307
Obligations et valeurs assimilées		1 499 955	1 581 641	1 510 076
Titres OPCVM		847 327	562 775	895 241
Placements monétaires et disponibilités		12 189 930	5 111 730	4 624 522
Placements monétaires	5	12 189 852	5 111 424	4 623 902
Disponibilités		78	306	620
TOTAL ACTIF		35 797 146	20 027 714	22 319 145
PASSIF				
Autres créditeurs divers	6	19 789	14 286	24 738
TOTAL PASSIF		19 789	14 286	24 738
ACTIF NET				
Capital	7	34 996 882	19 221 843	21 267 112
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		41	35	36
Sommes distribuables de l'exercice en cours		780 434	791 550	1 027 261
ACTIF NET		35 777 357	20 013 428	22 294 408
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		35 797 146	20 027 714	22 319 145

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	8	708 070	733 650	736 751	765 316	928 603
Dividendes		682 353	682 353	708 326	708 326	816 986
Revenus des obligations et valeurs assimilées		25 717	51 298	28 425	56 990	111 617
Revenus des placements monétaires	9	119 398	163 714	64 686	122 619	238 057
Revenus des prises en pension	10	69 955	105 473	6 129	6 129	60 205
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		897 423	1 002 837	807 566	894 064	1 226 864
Charges de gestion des placements	11	(67 457)	(109 434)	(34 950)	(67 939)	(143 387)
REVENU NET DES PLACEMENTS		829 966	893 403	772 616	826 125	1 083 477
Autres charges	12	(18 229)	(31 568)	(12 469)	(23 552)	(47 719)
RESULTAT D'EXPLOITATION		811 737	861 834	760 148	802 573	1 035 758
Régularisation du résultat d'exploitation		(81 021)	(81 401)	(12 555)	(11 023)	(8 498)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		730 716	780 434	747 593	791 550	1 027 261
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		81 021	81 401	12 555	11 023	8 498
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 145 475	5 217 538	(246 509)	743 661	2 706 375
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		87 432	295 551	10 892	127 535	153 445
Frais de négociation de titres		(9 240)	(15 941)	-	(426)	(2 890)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 035 404	6 358 983	524 530	1 673 343	3 892 688

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 035 404	6 358 983	524 530	1 673 343	3 892 688
Résultat d'exploitation	811 737	861 834	760 148	802 573	1 035 758
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 145 475	5 217 538	(246 509)	743 661	2 706 375
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	87 432	295 551	10 892	127 535	153 445
Frais de négociation de titres	(9 240)	(15 941)	-	(426)	(2 890)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 458 126)	(1 458 126)	-	(945 519)	(945 519)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8 083 556	8 582 092	(83 380)	692 927	754 561
Souscriptions					
- Capital	15 934 766	17 914 240	303 852	1 119 314	7 887 551
- Régularisation des sommes non distribuables	1 977 559	2 129 041	19 260	63 766	1 028 064
- Régularisation des sommes distribuables	549 499	647 965	3 339	6 932	380 259
Rachats					
- Capital	(8 496 777)	(9 996 344)	(382 383)	(463 233)	(7 162 879)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 658 660)	(1 814 315)	(11 553)	(13 655)	(987 436)
- Régularisation des sommes distribuables	(222 831)	(298 495)	(15 895)	(20 196)	(390 997)
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 660 835	13 482 949	441 150	1 420 751	3 701 730
ACTIF NET					
En début de période	25 116 522	22 294 408	19 572 278	18 592 677	18 592 677
En fin de période	35 777 357	35 777 357	20 013 428	20 013 428	22 294 408
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	56 689	55 438	55 468	53 251	53 251
En fin de période	76 078	76 078	55 231	55 231	55 438
VALEUR LIQUIDATIVE	470,272	470,272	362,359	362,359	402,150
TAUX DE RENDEMENT	10,32%	21,55%	2,69%	8,88%	20,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 juin 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 juin 2026.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à D : 23.607.216 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2026	% Actif Net
	Actions & droits rattachés		7 440 118	21 259 934	59,42%
	Actions		7 440 118	21 259 934	59,42%
TN0001800457	Actions BIAT	18 322	310 407	3 104 132	8,68%
TN0002500650	Actions Placements de Tunisie	25 476	535 733	983 628	2,75%
TN0003900107	Actions UIB	55 320	599 645	1 727 256	4,83%
TN0001900604	Actions BH BANK	26 600	195 256	355 615	0,99%
TN0001600154	Actions ATIJARI BANK	34 769	484 020	3 134 043	8,76%
TN0003400058	Actions Amen Bank	44 650	972 099	3 682 375	10,29%
TN0002300358	Actions AIR Liquide	10 738	1 066 664	2 335 408	6,53%
TN0001300557	Actions BTE	1 555	29 671	11 162	0,03%
TN0004200853	Actions CIL	27 278	72 607	979 280	2,74%
TN0001400704	Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 792	106 841	0,30%
TN0006560015	Actions SOTUVER	3 000	35 832	85 488	0,24%
TN0003600350	Actions ATB	3 752	27 710	16 524	0,05%
TN0002400505	Actions UBCI	997	39 071	39 870	0,11%
TN0007410012	Actions Ennakl automobiles	8 258	88 361	189 034	0,53%
TN0007400013	Actions Carthage cement	448 000	847 061	913 472	2,55%
TN0007530017	Actions One Tech HOLDING	37 072	336 220	473 706	1,32%
TN0001100254	Actions S.F.B.T	68 471	376 600	994 404	2,78%
TN0007300015	Actions ARTES	18 900	132 775	251 654	0,70%
TN0007270010	Actions TPR	54 150	485 156	840 950	2,35%
TN0007570013	Actions EUROCYCLES	10 000	190 221	123 830	0,35%
TN0007610017	Actions SAH	27 500	301 305	379 253	1,06%
TN0007670011	Actions Délice Holding	26 706	275 911	532 010	1,49%
	Titres des organismes de placement collectif		839 887	847 327	2,37%
TNW9FDO2UUM9	SICAV CAPITALISATION PLUS	7 665	839 887	847 327	2,37%
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 436 000	1 499 955	4,19%
	* Obligations de sociétés		96 000	96 704	0,27%
TN0003600509	ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	96 000	96 704	0,27%
	* Emprunt national		1 340 000	1 403 251	3,92%
TN0008000895	Emprunt National 2021/CAT/B	6 000	600 000	635 644	1,78%
TNFOOWIRG8H7	Emprunt National 3T/2022	3 000	240 000	254 330	0,71%
TN2781ZB9E10	Emprunt National 1T/2024 TMM+1,75%	5 000	500 000	513 278	1,43%
TOTAL GENERAL			9 716 005	23 607 216	65,98%
Pourcentage par rapport au total des actifs					65,95%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à D : 12.189.852 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME		6 030 000	6 097 481			17,04%
	Compte à terme au 09/07/2026 (3 mois au taux de 6,49%)	2 124 000	2 148 775	90		6,01%
	Compte à terme au 06/07/2026 (3 mois au taux de 6,49%)	3 406 000	3 448 635	94		9,64%
	Compte à terme au 29/09/2026 (3 mois au taux de 6,49%)	500 000	500 071	91		1,40%
CERTIFICATS DE DEPOTS		3 484 234	3 492 716			9,76%
TNSFX4E21MQ0	Certificat de dépôt au 07/07/2026 (au taux de 6,49%)	1 495 689	1 498 710	20	BT	4,19%
TN62B30DHCT6	Certificat de dépôt au 22/07/2026 (au taux de 6,49%)	1 988 545	1 994 007	40	BT	5,57%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		2 599 418	2 599 654			7,27%
	Pension livrée BIAT au 29/07/2026 (30 jours) au taux de 7,74%	1 100 063	1 100 299	30		3,08%
	Pension livrée AMEN BANK au 05/10/2026 (97 jours) au taux de 7,64%	1 499 355	1 499 355	97		4,19%
TOTAL		12 113 652	12 189 852			34,07%
Pourcentage par rapport au total des actifs			34,05%			

Note 6 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 juin 2026 un montant de D : 19.789 contre D : 14.286 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance CMF	3 565	1 649	1 896
Etat, retenue à la source	6 806	3 495	3 895
Commissaire aux comptes	9 019	8 742	18 547
Rémunération PDG	400	400	400
TOTAL	19 789	14 286	24 738

Note 7 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 juin 2026 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2025

Montant	21 267 112
Nombre de titres	55 438
Nombre d'actionnaires	15

Souscriptions réalisées

Montant	17 914 240
Nombre de titres émis	46 698
Nombre d'actionnaires nouveaux	17

Rachats effectués

Montant	(9 996 344)
Nombre de titres rachetés	(26 058)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 217 538
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	295 551
Frais de négociation de titres	(15 941)
Régularisation des sommes non distribuables	314 726

Capital au 30-06-2026

Montant	34 996 882
Nombre de titres	76 078
Nombre d'actionnaires	30

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 708.070 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026, contre D : 736.751 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
<u>Dividendes</u>	-				
- des actions	682 353	682 353	708 326	708 326	816 986
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
Revenus des obligations - intérêts	1 868	3 848	2 373 (*)	4 895 (*)	9 234
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (<i>Emprunt National</i>)	23 849	47 449	26 052 (*)	52 095 (*)	102 383
TOTAL	708 070	733 650	736 751	765 316	928 603

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 119.398 contre D : 64.686 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts sur comptes à terme	76 669	113 718	57 492	107 054	208 269
Intérêts sur certificats de dépôt	42 730	49 996	7 194	15 565	29 788
TOTAL	119 398	163 714	64 686	122 619	238 057

Note 10 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 69.955, contre D : 6.129 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	69 955	105 473	6 129	6 129	60 205
TOTAL	69 955	105 473	6 129	6 129	60 205

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 67.457 contre D : 34.950 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Commission de gestion	57 820	93 801	29 957	58 233	122 903
Rémunération du dépositaire	9 637	15 633	4 993	9 706	20 484
TOTAL	67 457	109 434	34 950	67 939	143 387

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 18.229 contre D : 12.469 pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Redevance CMF	9 636	15 633	4 992	9 705	20 483
Honoraires commissaire aux comptes	6 136	11 625	4 849	9 396	19 202
Rémunération du PDG	1 200	2 400	1 200	2 400	4 800
TCL	1 249	1 893	1 418	2 035	3 200
Autres	7	17	9	16	34
TOTAL	18 229	31 568	12 469	23 552	47 719

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.